



EUROPEAN
DATA PROTECTION
SUPERVISOR



RAPPORT ANNUEL DU CEPD 2023

RÉSUMÉ



Des informations supplémentaires sur le CEPD figurent sur notre site web à l'adresse: edps.europa.eu.

Le site web vous permet également de vous [abonner](#) à notre newsletter.

Waterford, Ireland – Bruxelles, Belgique: Trilateral Research Ltd, Vrije Universiteit Brussel, 2023

© Design et Photos: Trilateral Research Ltd, CEPD & Union européenne

© Union européenne, 2024

La reproduction est autorisée à condition que la source soit mentionnée. Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel qui ne relève pas du droit d'auteur du Contrôleur européen de la protection des données, l'autorisation doit être demandée directement aux titulaires des droits d'auteur.

PRINT ISBN 978-92-9242-871-6 ISSN 1831-0516 doi: 10.2804/513121 QT-AB-24-001-FR-C

PDF ISBN 978-92-9242-864-8 ISSN 1977-8341 doi: 10.2804/699959 QT-AB-24-001-FR-N

Avant-propos

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel du CEPD qui résume nos activités pour l'année 2023. En jetant un regard rétrospectif sur nos réalisations, je constate avec fierté la capacité du CEPD à s'adapter à l'évolution du monde et à relever de manière proactive les défis d'aujourd'hui et de demain.

Nous avons démontré ces compétences par la complexité de nos actions dans le domaine de l'intelligence artificielle. Alors que l'IA a dominé le débat public l'année dernière, le CEPD a contribué à façonner l'IA en veillant à ce que les droits fondamentaux à la vie privée et à la protection des données et, par extension, ses règles et principes continuent de s'appliquer à tout développement, utilisation et application d'outils d'IA. C'est sur la base de ces principes que nous menons nos travaux et orientons les discussions au niveau mondial, avec d'autres autorités chargées de la protection des données et de la vie privée, dans le cadre de divers forums et initiatives internationaux, tels que la table ronde des autorités du G7 chargées de la protection des données et de la vie privée, au cours de laquelle nous avons adopté une déclaration sur l'IA générative, ou la résolution de la 45^e Assemblée mondiale de la protection de la vie privée sur les systèmes d'intelligence artificielle générative, dont le CEPD s'est fait le défenseur.



Notre travail ne s'est pas arrêté là. Le CEPD a participé activement à l'élaboration de nouveaux cadres juridiques pour l'IA, en particulier la loi sur l'IA de l'UE. Afin de soutenir le législateur, le CEPD a publié sa recommandation finale sur la loi sur l'IA visant à garantir que les tâches et les obligations du CEPD - en tant que futur superviseur de l'IA des institutions, offices, agences et organes de l'UE - soient clairement définies afin de garantir que les systèmes d'IA utilisés et développés par ces derniers soient sûrs et solides. J'ai également réitéré mon appel à l'interdiction des systèmes d'IA présentant des risques inacceptables pour les individus. Dans le même ordre d'idées, nous avons émis un avis sur le projet de règles en matière de responsabilité dans le domaine de l'IA.

Dans le prolongement de ses précédentes contributions sur les mesures visant à lutter contre les abus sexuels commis sur des enfants en ligne, le CEPD a organisé le 23 octobre 2023 un séminaire consacré au travail législatif en cours sur la proposition de règlement de la Commission européenne sur le matériel pédopornographique (CSAM). Le séminaire a rassemblé les parties prenantes qui, au cours des dernières années, ont mis en garde le public contre les risques associés à la proposition et les idées fausses

concernant son efficacité potentielle. J'ai exprimé ma forte conviction que la proposition CSAM changerait fondamentalement l'internet et les communications numériques tels que nous les connaissons, et marquerait un point de non-retour. Je remercie tous les participants, dont beaucoup ont souligné la nécessité de préserver l'intégrité du système européen fondé sur les droits et ont appelé à faire preuve de diligence et à respecter les preuves scientifiques présentées au cours du processus législatif.

C'est également dans l'esprit de traiter les questions ayant un impact sur la société que le CEPD a utilisé son rôle et son pouvoir pour agir dans le domaine de la migration et de la gestion des frontières. Nous sommes fermement convaincus que la vie privée des personnes les plus vulnérables risque d'être profondément

affectée. En tant qu'autorité de contrôle, nous avons atteint les frontières - littéralement - en inspectant les opérations de Frontex sur l'île grecque de Lesbos dans le cadre d'une collaboration sans précédent avec une autorité nationale de protection des données afin d'examiner, sur le terrain, le traitement des données à caractère personnel des personnes entrant sur le territoire de l'Union européenne.

2023 a été la 19ème année de fonctionnement du CEPD. Lorsque nous partagerons ce rapport, nous aurons déjà 20 ans. Nous vous invitons vivement à vous joindre à nos célébrations pour l'année à venir, en espérant que vous trouverez ce que nous avons préparé à cette occasion inspirant et stimulant. Nous vous remercions de votre présence à nos côtés.



Wojciech Wiewiórowski

Contrôleur européen de la protection des données

CHAPITRE I

A propos de nous



1.1.

Le CEPD

Qui sommes-nous ?

Le [Contrôleur européen de la protection des données \(CEPD\)](#) est l'autorité indépendante de protection des données de l'Union européenne chargée de superviser le traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes, offices et agences européens.

Nous conseillons les institutions européennes sur les nouvelles propositions et initiatives législatives relatives à la protection des données à caractère personnel.

Nous surveillons l'impact des nouvelles technologies sur la protection des données et coopérons avec les autorités de contrôle pour garantir l'application cohérente des règles de l'UE en matière de protection des données.

Notre mission

La protection des données est un droit fondamental, protégé par le droit européen. Nous encourageons une forte culture de la protection des données au sein des institutions européennes.



“Ensemble, notre mission est de protéger vos données”

- W. Wiewiórowski

Nos valeurs et principes

Nous travaillons selon les quatre valeurs suivantes.

- **Impartialité** : travailler dans le cadre législatif et politique qui nous est donné, être indépendant et objectif, trouver le bon équilibre entre les intérêts en jeu.
- **Intégrité** : respecter les normes de comportement les plus élevées et toujours faire ce qui est juste.
- **Transparence** : expliquer ce que nous faisons et pourquoi, dans un langage clair et accessible à tous.
- **Pragmatisme** : comprendre les besoins de nos parties prenantes et rechercher des solutions pratiques.

Ce que nous faisons

Nous avons quatre domaines d'activité principaux.

- **Supervision et mise en application** : contrôle du traitement des données à caractère personnel par les institutions européennes afin de s'assurer qu'elles respectent les règles de protection des données.
- **Politique et consultation** : conseiller la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil sur les propositions législatives et les initiatives liées à la protection des données.
- **Technologie et vie privée** : suivre et évaluer les évolutions technologiques ayant un impact sur la protection des données à caractère personnel. Nous veillons à ce que les systèmes qui soutiennent le traitement des données à caractère personnel par les institutions européennes mettent en œuvre des garanties adéquates pour assurer la conformité avec les règles de protection des données. Nous mettons en œuvre la transformation numérique du CEPD.
- **Coopération** : collaboration avec les autorités chargées de la protection des données afin de promouvoir une protection cohérente des données dans l'UE et l'Espace économique européen. Notre principale plateforme de coopération avec les autorités de protection des données est le [Comité européen de la protection des données](#), auquel nous fournissons un secrétariat et avec lequel nous avons conclu un [protocole d'accord](#) définissant les modalités de notre collaboration.

Comment nous travaillons

Chaque domaine d'expertise, énuméré ci-dessus, est incarné par des unités et des secteurs qui rassemblent un groupe diversifié d'experts juridiques et techniques, ainsi que d'autres spécialistes dans leur domaine, provenant de l'ensemble de l'Union européenne.

En 2023, le CEPD a procédé à des [changements organisationnels](#) afin d'être en mesure de répondre et de s'adapter en permanence à l'évolution des défis en matière de protection des données qui se profilent à l'horizon. Ces changements comprennent la nomination du premier secrétaire général du CEPD, des secteurs spécifiques pour traiter les domaines politiques clés ayant un impact sur la



protection des données, tels que le secteur chargé de surveiller l'espace de liberté et de sécurité de l'UE. D'autres secteurs ont été créés, l'un pour traiter efficacement les plaintes déposées par les particuliers et lancer des enquêtes en temps utile sur la manière dont les données à caractère personnel sont traitées par les institutions européennes, et l'autre pour fournir des conseils complets aux institutions européennes sur les questions de protection des données.

Le remodelage du CEPD a également vu la création de secteurs spécialisés dans le domaine de la technologie et de la protection de la vie privée, l'un pour assurer la supervision et l'audit des systèmes informatiques, un autre pour anticiper les nouvelles technologies et leur impact sur la protection de la vie privée et des données, et un secteur pour développer la transformation numérique indépendante de l'institution. Nous avons également mis en place un groupe de travail sur l'intelligence artificielle, afin de suivre le rythme de son développement.

Dans le but de montrer l'exemple en matière de protection des droits fondamentaux des personnes à la vie privée et à la protection des données, le CEPD a mis en place son propre service juridique.

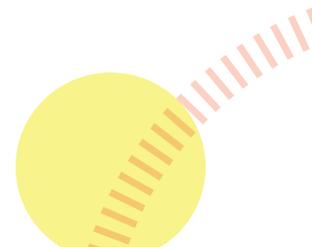
Nos pouvoirs

Les pouvoirs dont nous disposons en tant qu'autorité de protection des données des IUE sont énoncés en particulier dans le [règlement \(UE\) 2018/1725](#).

En vertu de ce règlement, nous pouvons, par exemple, adresser un avertissement ou une admonestation à une institution qui traite des données à caractère personnel de manière illégale ou déloyale ; ordonner aux institutions de se conformer aux demandes d'exercice des droits des personnes ; imposer une interdiction temporaire ou définitive d'un traitement de données particulier ; imposer des amendes administratives ; saisir la Cour de justice de l'Union européenne.

Nous disposons également de pouvoirs spécifiques pour contrôler la manière dont les organes, offices et agences de l'UE suivants traitent les données à caractère personnel :

- **Europol** - l'agence de l'UE pour la coopération policière en vertu du règlement 2016/794.
- **Eurojust** - l'agence de l'UE pour la coopération en matière de justice pénale en vertu du règlement 2018/1727.



- **EPPO** - le Parquet européen en vertu du règlement (UE) 2017/1939.
- **Frontex** - le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes.

1.2.

Stratégie du CEPD 2020 - 2024

Dans un monde connecté, où les données circulent au-delà des frontières, la solidarité au sein de l'Europe et au niveau international contribuera à renforcer le droit à la protection des données et à mettre les données au service des citoyens dans toute l'Union européenne et au-delà.

La [stratégie du CEPD pour 2020-2024](#) repose sur trois piliers : **Prospective, Action et Solidarité** pour façonner un avenir numérique plus sûr, plus équitable et plus durable.

- **Prospective** : notre engagement à être une institution intelligente qui adopte une vision à long terme des tendances en matière de protection des données et du contexte juridique, sociétal et technologique.
- **Action** : développer de manière proactive des outils permettant aux institutions européennes d'être des leaders mondiaux en matière de protection des données. Promouvoir la cohérence des activités des organismes chargés de l'application de la législation dans l'UE en exprimant plus fortement une véritable solidarité européenne, un partage des charges et une approche commune.
- **Solidarité** : nous pensons que la justice exige que la vie privée soit protégée pour tous, dans toutes les politiques de l'UE, tandis que la durabilité devrait être le moteur du traitement des données dans l'intérêt public.

Pour plus d'informations sur le CEPD, veuillez consulter notre [page "Foire aux questions"](#) sur le site du CEPD.

Pour plus d'informations sur la protection des données en général, consultez [notre page Glossaire](#) sur le site du CEPD.

CHAPITRE II

Notre vision pour 2024



L'année 2024 marque le 20^e anniversaire du CEPD, deux décennies de protection de la vie privée et des données personnelles.

Avec cette étape vient l'inévitable besoin de réfléchir aux progrès accomplis, aux montagnes conquises et aux leçons apprises, servant de carburant pour planifier l'avenir et relever les défis de demain. Cet exercice est nécessaire pour toute institution dotée d'une mission ambitieuse qui souhaite s'adapter, suivre le rythme d'un paysage numérique en constante évolution afin d'être en mesure de répondre de manière adéquate pour protéger les droits des personnes en matière de protection des données.

Suivant cette dynamique, l'année 2024 sera consacrée à la préparation du paysage de la protection des données de demain en analysant les dynamiques passées, présentes et futures possibles entre la protection des données, la vie privée, la technologie, la politique et d'autres domaines.

Pour ce faire, le CEPD a choisi de fonder son anniversaire sur quatre piliers clés, tous conçus pour souligner l'importance et l'impact de la protection des données.

Le premier pilier est composé d'un livre et d'une chronologie qui analysent les principales étapes de la protection des données et l'influence du CEPD dans ce domaine au cours des deux dernières décennies, ainsi qu'une analyse approfondie de ce qui reste à venir.

Pour éclairer notre travail en tant qu'autorité de protection des données à l'avenir, nous devons également être en mesure d'apprendre des autres. **Notre deuxième pilier comprend 20 entretiens avec des personnalités du monde** entier qui partagent leur point de vue unique sur la manière dont la protection des données et de la vie privée façonne leurs domaines respectifs.

En vue de moderniser l'approche du CEPD pour anticiper et relever les défis futurs, **notre troisième pilier comprend 20 initiatives visant à renforcer les droits fondamentaux des personnes.**

Le quatrième pilier est notre Sommet européen sur la protection des données - Repenser les données dans une société démocratique, qui aura lieu le 20 juin 2024 à Bruxelles, en Belgique.

Au cours de cet événement, nous viserons à encourager des discussions dynamiques et ouvertes sur le rôle de la vie privée et de la protection des données dans les démocraties modernes en examinant, en particulier, le rôle d'un État à une époque où la collecte d'informations sur les citoyens ne cesse de croître.

Avec ces quatre piliers, le CEPD, en tant qu'autorité de protection des données responsable et tournée vers l'avenir, vise à anticiper les défis et les opportunités à venir afin de se doter d'outils réglementaires applicables qui protègent les données à caractère personnel des individus, à une époque où les données sont essentielles pour façonner le paysage numérique, les entreprises, les gouvernements et les autres entités.



Nos points forts en 2023



Poursuivant nos objectifs et notre ambition de mettre en place et de maintenir les meilleures pratiques en matière de protection des données au sein des institutions européennes, de façonner un avenir numérique plus sûr pour l'Europe et de protéger la vie privée de ses citoyens, nous nous sommes attelés à la réalisation de nos tâches principales : supervision et mise en application, politique et consultation, technologie et vie privée.

3.1.

Supervision et mise en application

Dans le cadre de nos activités de supervision et de mise en application, nous avons continué à contrôler, orienter et vérifier la manière dont les institutions de l'UE traitent les données à caractère personnel des individus, en veillant à ce qu'elles se conforment à leur législation applicable en matière de protection des données, à savoir le règlement (UE) 2018/1725.



Notre travail dans ce domaine a été varié. Nous avons notamment émis 15 avis de contrôle sur diverses questions: les projets de règles des institutions de l'UE pour combattre et prévenir le harcèlement, le traitement envisagé des données biométriques, l'utilisation des médias sociaux à diverses fins, les relations entre le responsable du traitement et le sous-traitant, l'échange d'informations entre les différentes institutions de l'UE ou les États membres de l'UE.

En utilisant nos pouvoirs d'investigation, nous avons assuré le suivi, mené ou finalisé nos inspections sur la manière dont certaines institutions traitent les données à caractère personnel. En particulier cette année, nous avons amélioré nos procédures d'enquête afin de déterminer plus efficacement si les institutions européennes ont enfreint les lois applicables en matière de protection des données. Cette avancée souligne notre engagement à élever continuellement les normes de nos pratiques de vérification. Nos enquêtes en cours ou clôturées en 2023 couvrent un large éventail de sujets, notamment l'utilisation d'outils et de services informatiques susceptibles d'impliquer le transfert de données à caractère personnel en dehors de l'UE ou de l'Espace économique européen, l'avancement de notre enquête sur l'utilisation de Microsoft 365 par les institutions, y compris la Commission européenne.

Dans le cadre de **notre travail de supervision**, nous avons continué à effectuer des audits, en vérifiant comment les lois européennes sur la protection des données sont mises en pratique par les institutions européennes. Nous avons notamment contrôlé l'EPSO (Office européen de sélection du personnel) et la Banque européenne d'investissement. En 2023, les rôles ont également été inversés puisque le CEPD a fait l'objet d'un audit sur la méthodologie d'évaluation des risques pour la planification des audits.

Reconnaissant l'importance pour les personnes d'être soutenues lorsqu'elles considèrent que leurs données personnelles sont mal gérées par une institution de l'UE, **nous avons traité de nombreuses réclamations**. Constatant leur augmentation au cours de l'année écoulée, nous avons créé un outil dynamique sur le site web du CEPD afin d'accroître notre efficacité dans ce processus. Cette année, les réclamations portaient sur le droit d'accès des personnes à leurs données à caractère personnel, leur droit à l'effacement, la conservation des données, pour ne citer que quelques exemples.

Le respect de la législation sur la protection des données ne peut se faire sans **l'expertise des délégués à la protection des données des institutions**. Dans leur institution respective, ils aident à mettre en pratique la protection des données. C'est pourquoi nous avons redoublé d'efforts pour instaurer une collaboration solide et durable avec eux par le biais de diverses initiatives : nos réunions semestrielles CEPD-DPD, les tables rondes des DPD, le groupe de soutien aux DPD et bien d'autres encore.

En outre, nous avons également consacré notre expertise à la supervision de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (ELSJ) pour lequel nous disposons de pouvoirs spécifiques. Cet espace comprend Europol, l'agence de l'UE chargée de l'application de la loi, Eurojust, l'agence de l'UE chargée de la coopération en matière de justice pénale, le parquet européen, et Frontex, l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.

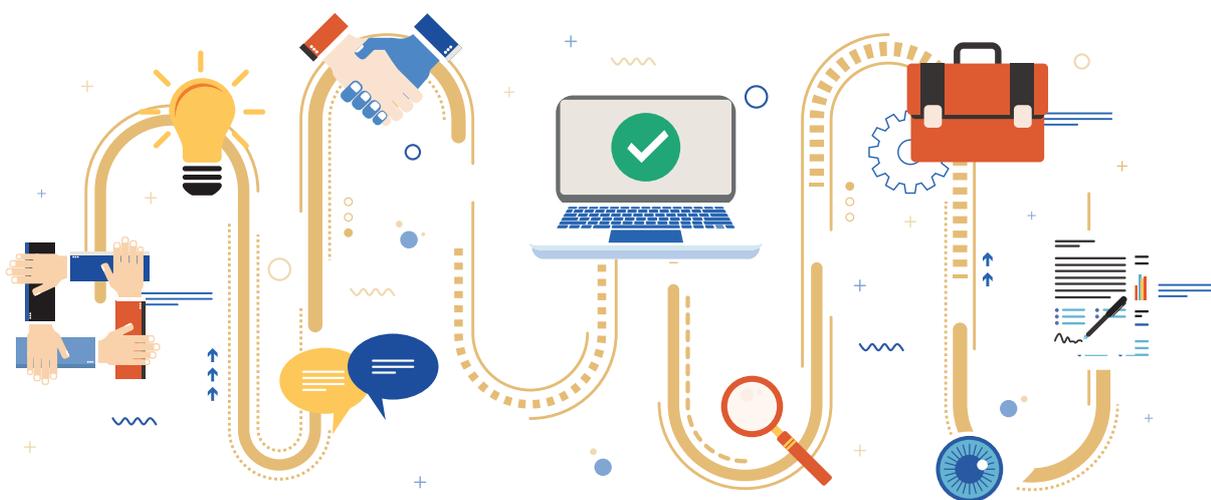
Nous avons abordé notre contrôle de l'ELSJ dans son ensemble, en adoptant une vision holistique, afin d'exercer nos pouvoirs de contrôle. Cependant, nous prenons également en compte les spécificités de chacun de ces organes, offices et agences, en termes de nature et de portée de leurs opérations de traitement de données à caractère personnel, chaque fois que cela est nécessaire et pertinent.

En 2023, nous avons concentré nos activités de supervision sur ces organes, offices et agences dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice autour de 6 actions-piliers.

- **Préparer** la supervision du cadre d'interopérabilité.
- **Renforcer** notre coopération avec les autorités nationales de protection des données, soit de manière bilatérale, soit par le biais de notre participation active au comité de supervision coordonnée, notamment pour mieux coordonner les actions de supervision.
- **Examiner** le traitement des données à caractère personnel par Frontex à partir des rapports de débriefing dans le cadre des opérations conjointes.
- **Évaluer** le traitement des données biométriques par Europol.
- **Suivre** les nouveaux modes de coopération entre Europol et les États membres de l'UE dans la production d'analyses opérationnelles.
- **Conseiller** sur la mise en place de nouveaux systèmes de traitement des données personnelles opérationnelles par Eurojust (module sur les crimes de guerre) et le parquet européen (nouvel environnement pour mener des analyses opérationnelles).

3.2.

Politique et consultation



Nous avons continué à conseiller les colégislateurs de l'UE - la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil - sur toutes les nouvelles propositions législatives susceptibles d'avoir un impact sur le droit des personnes à la vie privée et au respect de leurs données personnelles, et nous contribuons à façonner un avenir numérique plus sûr pour l'UE et ses citoyens.

Concrètement, en 2023, nous avons publié **116 consultations législatives** - sous la forme d'avis, y compris d'avis d'initiative, et d'avis conjoints avec le Comité européen de la protection des données, de commentaires formels et informels.

À cette fin, nous avons consacré beaucoup de temps et de ressources **à conseiller les colégislateurs de l'UE sur l'intelligence artificielle**, en particulier sur la loi sur l'IA, afin de garantir que le développement

d'outils et de systèmes d'IA soit conforme à la législation sur la protection des données, et de plaider pour que ces outils et systèmes soient interdits s'ils présentent des risques inacceptables pour les personnes. Dans le prolongement de cette question, nous avons également fourni des conseils sur les règles de responsabilité en matière d'IA, afin de garantir que les personnes qui subissent des dommages causés par des systèmes d'IA utilisés par les institutions européennes soient protégées de la même manière que les personnes qui subissent des dommages causés par des systèmes d'IA utilisés par des secteurs privés ou publics dans d'autres États membres de l'UE.

Nous avons également concentré nos efforts sur des projets de propositions législatives dans **le secteur financier**, notamment sur l'euro numérique et les services financiers et de paiement, afin d'éviter la centralisation et le traitement excessif des données personnelles des individus.

En outre, nous avons conseillé les colégislateurs de l'UE sur des **propositions législatives touchant au domaine politique de la justice et des affaires intérieures**, sur des questions liées à la protection des droits des citoyens de l'UE, comme la liberté de circulation, ainsi que sur la sécurité de l'UE, qui peut impliquer le traitement des données personnelles des individus.

Plaidant pour une **approche cohérente de la protection des données et de la vie privée dans l'UE/EEE**, nous avons continué à coopérer avec le Comité européen de la protection des données, dont nous sommes membres et dont nous assurons le secrétariat pour le soutien logistique, sur diverses initiatives, telles que les dossiers liés aux transferts de données personnelles en dehors de l'UE/EEE, le traitement des données de certaines plates-formes de médias sociaux, et plus encore.

Nous continuons à collaborer étroitement avec nos **partenaires internationaux** dans le cadre de différents forums et plateformes, tels que l'Assemblée mondiale de la protection de la vie privée (GPA), les tables rondes du G7 des autorités chargées de la protection des données et de la vie privée, au cours desquelles nous avons adopté des résolutions sur l'IA générative.

3.3.

Technologie et vie privée

En complément de nos activités principales de suivi de l'application pratique de la législation sur la protection des données et de conseil sur les propositions législatives ayant un impact sur la législation en matière de protection des données, nous anticipons également les défis d'un paysage numérique en pleine évolution.

En 2023, nous avons renforcé nos capacités d'évaluation et de préparation aux tendances technologiques à venir afin

de mesurer leur impact sur la protection de la vie privée et des données, plus important que jamais auparavant.



Pour ce faire, nous avons suivi les évolutions technologiques en utilisant une approche prospective, en examinant en particulier les grands modèles de langage, les portefeuilles d'identité numérique, l'internet des comportements, la réalité augmentée, la détection des faux. Nos travaux dans ce domaine figurent dans nos **rapports TechSonar**, la première initiative européenne qui crée le lien entre protection des données et prévision stratégique, prospective et études futures.

Alors que nous tentons de prédire les technologies futures et leur impact avec TechSonar, nous concentrons également notre expertise sur le suivi des technologies actuelles, leur développement et leur influence sur la vie privée et la protection des données, avec nos **rapports TechDispatch et autres conférences**. Cette année, nous nous sommes concentrés sur la monnaie numérique de la Banque centrale et sur l'intelligence artificielle explicable.

Nous avons collaboré avec nos **partenaires internationaux dans le domaine de la technologie afin d'étendre notre expertise et d'enrichir notre travail**. Nous avons notamment travaillé en étroite collaboration avec le Comité européen de la protection des données sur la notion de données à caractère personnel, mais aussi sur l'anonymisation, la pseudonymisation des données à caractère personnel et d'autres aspects techniques, y compris la manière d'interpréter certaines législations relatives à la protection de la vie privée, telles que la directive 'vie privée et communications électroniques'.

Dans le but de montrer l'exemple lorsqu'il s'agit de minimiser notre dépendance à l'égard des fournisseurs monopolistiques de services de communication et de logiciels afin d'éviter un verrouillage préjudiciable, **nous avons progressé dans l'exploration et le déploiement de logiciels et de solutions libres et à source ouverte**. Nous avons notamment réalisé notre propre étude de faisabilité informatique afin d'identifier nos besoins en la matière, sur la base de nos besoins actuels et futurs, ainsi qu'une série de solutions possibles pour répondre à ces demandes, lancer notre propre nuage CEPD, maintenir nos canaux alternatifs de médias sociaux, EU Voice et EU Video.

Nous avons continué à **superviser les audits des systèmes et des technologies**, à nous occuper des audits des systèmes informatiques à grande échelle et à gérer les violations de données à caractère personnel, ainsi que d'autres initiatives détaillées ci-dessous. À titre d'exemple, nous avons audité le système d'information Schengen, en nous concentrant sur la sécurité de l'information, y compris les politiques et la gestion de la sécurité, l'atténuation des risques, les procédures de test, les vulnérabilités techniques, les exigences légales spécifiques au système (gestion du contrôle d'accès, enregistrement et conservation des journaux, incidents de sécurité, règles spécifiques pour les données biométriques dans le SIS), et les violations de données à caractère personnel.

3.4.

Communiquer sur la protection des données



En tant qu'organisation, nous nous efforçons d'être transparents - en expliquant dans un langage clair, accessible à tous, ce que nous faisons et pourquoi.

À cette fin, au fil des ans, nous avons développé et consolidé une forte présence en ligne, principalement par le biais de nos canaux de médias sociaux et du site Internet du CEPD. Nous utilisons ces différents outils de communication en fonction du public que nous souhaitons atteindre et du type d'informations que nous souhaitons fournir. Cela nous permet à la fois d'informer le public de manière appropriée sur les questions de protection des données et d'améliorer la visibilité de notre travail.

3.5.

Ressources humaines, budget et administration

En tant qu'organisation, nous devons également gérer efficacement nos ressources - telles que notre temps, nos employés et nos finances - afin de pouvoir mener à bien nos tâches en tant qu'autorité de protection des données des institutions, organes, offices et agences de l'UE. L'unité Ressources humaines, budget et administration (RHBA) s'acquitte également de ces tâches pour le Comité européen de la protection des données, dont nous sommes à la fois membre et assurons le secrétariat.



Cette année, nous avons accompagné **l'institution dans son expansion et sa réorganisation** pour relever les défis de la protection des données.

3.6.

Indicateurs clés de performance 2023

Nous utilisons un certain nombre d'indicateurs clés de performance (ICP) pour nous aider à suivre nos performances à la lumière des principaux objectifs définis dans la stratégie du CEPD1. Nous sommes ainsi en mesure d'ajuster nos activités, si nécessaire, afin d'accroître l'impact de notre travail et l'efficacité de l'utilisation des ressources.

Le tableau de bord des ICP ci-dessous contient une brève description de chaque ICP et les résultats au 31 décembre 2023. Ces résultats sont mesurés par rapport aux objectifs initiaux ou par rapport aux résultats de l'année précédente, utilisés comme indicateurs.

En 2023, nous avons atteint ou dépassé - dans certains cas de manière significative - les objectifs fixés pour tous les ICP, à l'exception d'un seul, ce qui confirme la tendance positive dans la mise en œuvre de nos objectifs stratégiques tout au long de l'année.

Un ICP n'a pas pleinement atteint l'objectif fixé, à savoir l'ICP 7, relatif au nombre de personnes qui suivent le CEPD sur son compte de médias sociaux. En particulier, en 2023, nous avons observé une croissance réduite du nombre de suiveurs sur notre compte X (ex-Twitter). Cela pourrait résulter d'une baisse générale du nombre de personnes actives sur cette plateforme de médias sociaux.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE		RÉSULTATS AU 31.12.2023	OBJECTIF 2023
ICP 1  Indicateur interne	Nombre de dossiers, y compris les publications, sur la veille technologique et la promotion des technologies visant à renforcer la protection de la vie privée et des données, organisés ou co-organisés par le CEPD	20 cas	10 cas
ICP 2  Indicateur interne et externe	Nombre d'activités axées sur des solutions politiques interdisciplinaires (internes et externes)	8 activités	8 activités
ICP 3  Indicateur interne	Nombre de dossiers traités dans le cadre de la coopération internationale (GPA, CdE, OCDE, GPEN, IWGDPT, Conférence de printemps, organisations internationales) pour lesquels le CEPD a fourni une contribution écrite substantielle	36 cas	5 cas
ICP 4  Indicateur externe	Nombre de dossiers pour lesquels le CEPD a agi en tant que rapporteur principal, rapporteur ou membre de l'équipe de rédaction dans le cadre de l'EDPB	20 dossiers	5 dossiers
ICP 5  Indicateur externe	Nombre d'avis au titre de l'article 42 et d'avis conjoints du CEPD-EDPB rendus en réponse aux demandes de consultation législative de la Commission européenne	56 avis	5 avis

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE		RÉSULTATS AU 31.12.2023	OBJECTIF 2023
ICP 6  Indicateur externe	Nombre d'audits/visites effectués physiquement ou à distance	9 audits/visites	5 audits différents
ICP 7  Indicateur externe	Nombre de suiveurs sur les comptes de médias sociaux du CEPD	X: 29 413 LI: 71 238 EUVoice: 5 906 EUVideo: 752 YT: 2 984 Total: 110 293	Nombre de suiveurs de l'année précédente + 10%
ICP 8  Indicateur interne	Taux d'occupation du tableau des effectifs	95.65%	90%
ICP 9  Indicateur interne	Exécution du budget	96%	90%



Office des publications
de l'Union européenne

